

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur Jean-Marie ROUGIER, le mardi 21 octobre 2014 à 19 h 00.

Présents : M. Jean Marie ROUGIER, Maire, Président ; Mme Hélène TRICARD, M. Gérard MOREAU, Mme Josiane PIERREFICHE, M. Christian VIMPERE, Mme Annie JOUSSE, M. Fabien HABRIAS, Mme Danielle BOURDY, M. Roger VILLEGER, Adjoints ; Mmes Catherine BERNARD et Valérie RASSAT, Conseillères Municipales Déléguées ; MM. Raymond TREILLARD, Jean Claude SOURY, Bernard FOURNIER, Jean-Luc ALLARD, Francis SOULAT, Alain FOURNIER, Mmes Marie Annick BALAND, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Myriam AUXEMERY, Sylvie PRADIGNAC, MM. Gilles LOIZEAU, Christophe DAUGREILH et Mme Myriam FAGES DEMOULINGER, Conseillers Municipaux ; formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme Monique LARGERON.

Avaient donné procuration : Mme Eliane CROCI à Monsieur Alain FOURNIER, M. Olivier LALANDE à M. Gérard MOREAU.

Secrétaire de séance : Mme Annie JOUSSE.

Les deux points suivants ont été examinés par l'Assemblée et adoptés à l'unanimité :

1) Mandat spécial pour le Congrès des Maires 2014. (2014-108)

Le Conseil Municipal,

-VU l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
-VU l'intérêt manifesté par certains élus pour participer au 97^{ème} Congrès des Maires qui se déroulera à Paris les 25,26 et 27 novembre prochain.

Après en avoir délibéré :

- 1) mandate Monsieur le Maire, Madame Hélène TRICARD et Monsieur Gérard MOREAU, Adjoints au Maire, accompagnés de Madame Evelyne FAYE, Directeur Général des Services et de Monsieur Vincent ROULEAU, Directeur Adjoint des Services pour assister au Congrès des Maires 2014.
- 2) accepte que la Collectivité prenne en charge l'intégralité des frais occasionnés par ces déplacements sur la base des dépenses réelles qui auront été réalisés.
- 3) précise que les dépenses en résultant seront imputées au compte 65, article 6532 du Budget Principal.

2) Avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation énergétique de l'Ecole Maternelle ; autorisation de signature donnée au Maire – (2014-109)

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée, aux fins d'approbation, l'avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation énergétique de l'Ecole Maternelle.

Cet avenant n°2 aux lots n°0,1,2,4,5,6,7,8 et 10 du marché du 17 février 2014 débouchant sur un total de 68 281,15 euros TTC de travaux complémentaires,

Vu leur examen favorable fait par la Commission d'Appel d'Offres du 13 octobre 2014,

Vu le rapport de présentation produit par le Pouvoir Adjudicateur,

Invité à donner suite à cette affaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1) rappelle que le lot n°3 : Charpentes Bois – Couverture Tuiles & Ardoises (Entreprise SARL JANET) n'a fait l'objet d'aucun avenant et reste d'un montant de : 140 194,08 € TTC et que le lot n°9 : Chauffage – Ventilation (Entreprise SARL CHENE) d'un montant initial de 190 383,36 € TTC a fait l'objet d'un avenant n°1 pour un montant de : 1 971,60 € TTC soit au total : 192 354,96 € TTC.
- 1) approuve l'avenant n°2 aux lots n°0,1,2,4,5,6,7,8, et 10 du marché susmentionné pour un montant global de 68 281,15 € TTC lesquels se décomposent comme suit :

Lot n°0 : Démolitions – Désamiantage

Entreprise : SARL DECUTIS

Montant initial : 63 729,60 € TTC

Avenant n°1 : /

Avenant n°2 : - 9 412,80 € TTC

Nouveaux montants : 54 316,80 € TTC

Lot n°1 : Terrassements -Gros Œuvre

Entreprise : SARL TRARIEUX

Montant initial : 99 934,68 € TTC

Avenant n°1 : 30 320,40 € TTC

Avenant n°2 : 4 800,00 € TTC

Nouveaux montants : 135 055,08 € TTC

Lot n°2 : Isolation par l'Extérieur – Ravalements

Entreprise : COTE MURS

Montant initial : 110 385,30 € TTC

Avenant n°1 : /

Avenant n°2 : 5 502,66 € TTC

Nouveaux montants : 115 887,96 € TTC

Lot n°4 : Menuiseries Extérieures - Aluminium

Entreprise : SAS BRANDY VM

Montant initial : 93 031,08 € TTC

Avenant n°1 : 7 611,24 € TTC

Avenant n°2 : 9 234,00 € TTC

Nouveaux montants : 109 876,32 € TTC

Lot n°5 : Menuiseries Intérieures Bois

Entreprise : SARL BRISSIAUD & Fils

Montant initial : 35 087,52 € TTC

Avenant n°1 : 2 150,40 € TTC

Avenant n°2 : 1 584,00 € TTC
Nouveaux montants : 38 821,92 € TTC

Lot n°6 : Plâtrerie- Isolation - Peintures

Entreprise : SARL MARTINET
Montant initial : 185 550,90 € TTC
Avenant n°1 : /
Avenant n°2 : 19 387,00 € TTC
Nouveaux montants : 204 937,90 € TTC

Lot n°7 : Revêtements de Sols

Entreprise : SAS CARRELAGES MESMIN & Fils
Montant initial : 45 660,80 € TTC
Avenant n°1 : /
Avenant n°2 : 27 760,29 € TTC
Nouveaux montants : 73 421,09 € TTC

Lot n°8 : Electricité

Entreprise : SAS BRUNET
Montant initial : 75 571,20 € TTC
Avenant n°1 : 3 109,20 € TTC
Avenant n°2 : 6 692,40 € TTC
Nouveaux montants : 85 372,80 € TTC

Lot n°10 : Plomberie – Sanitaires

Entreprise : SARL CHENE
Montant initial : 23 289,72 TTC
Avenant n°1 : 17 835,84 € TTC
Avenant n°2 : 2 733,60 € TTC
Nouveaux montants : 43 859,16 € TTC

Montant initial total du marché : 1 062 818,24 € TTC
Montant total avenant n°1 du marché : 62 998,68 € TTC
Montant total avenant n°2 du marché : 68 281,15 € TTC
Montant Total Général du marché.....: 1 194 098,07 € TTC

- 2) précise que les marchés de travaux (marché initial + avenant n°1) passent, du fait de cet avenant n°2, d'un montant global de 1 125 816,92 € TTC à 1 194 098,07 € TTC.
- 3) autorise le Maire à signer l'avenant n°2 au nom de la Commune.
- 4) précise que les dépenses en résultant seront imputées au compte 23, article 2313, programme p1353 du Budget de la Ville.

La séance a été levée à 19 h 45 mn.

Fait à Rochechouart le 24 Octobre 2014
Affiché le 25 Octobre 2014

Le Maire,
Jean-Marie ROUGIER